

## Politique documentaire

### Plan de développement des collections de la bibliothèque universitaire de droit

La bibliothèque universitaire de droit a élaboré un plan de développement des collections pour les livres et périodiques, dans leur forme papier ou électronique. Ce plan prévoit les acquisitions, la conservation, la communication et l'élimination des documents pour les différents domaines du droit. Il s'agit du premier plan de développement des collections rédigé à Paris 12, d'autres en cours de rédaction devraient définir, pour les domaines se trouvant à l'intersection de disciplines représentées sur d'autres sites du SCD, une politique documentaire plus précise. Certaines réflexions entre bibliothèques du SCD ont déjà été menées, d'autres sont à venir.

#### I – Principaux axes du plan de développement des monographies

Ce plan pluriannuel prévoit la politique d'acquisition, de conservation, d'élimination et de communication (modalités de prêt) en nombre de titres, d'exemplaires et de budget alloué pour chaque segment documentaire (un segment correspondant à un domaine du droit). Cette politique est résumée sous forme de tableau de bord annuel pour chaque segment. Ces critères ont été définis en fonction de l'enseignement et de la recherche à l'Université Paris 12 et de l'évolution de la discipline pour chaque domaine du droit. Pour ce travail, les ouvrages ont été classés selon leur niveau intellectuel, à savoir l'apport en connaissance en fonction de leur contenu.

##### Acquisitions et conservation en salle de lecture

L'objectif est de mettre à disposition une documentation pertinente et actualisée.

- Les **petits fascicules et manuels très synthétiques** (ouvrages de niveau U1) sont achetés en 2 ou 3 exemplaires par titres en fonction des domaines.
- Les **manuels, précis et traités de droit** sont achetés en 3 ou 5 exemplaires (éventuellement 2 exemplaires pour des domaines à faible demande). On en conserve en général trois éditions en salle, avec un maximum de trois exemplaires par édition pour les éditions plus anciennes. Pour des domaines en évolution constante, on opte pour une conservation en salle de tous les exemplaires des deux dernières éditions uniquement.
- Les **codes** : leur nombre d'exemplaires varie en fonction des titres. Les principaux titres sont en 1 exemplaire sur 3 éditions au premier étage de la bibliothèque. Réservés à la consultation sur place, ces exemplaires sont donc exclus du prêt. D'autres exemplaires en plus grand nombre (de 3 à 8 exemplaires par édition) se trouvent au 2<sup>e</sup> étage, sont empruntables et cotés à la discipline, conservés en 3 éditions

- Les autres ouvrages sont achetés en 1 exemplaire. Les titres faisant l'objet de mises à jour annuelles sont conservés sur 2 éditions.
- Une date « plafond » a été fixée pour chaque domaine en fonction de son évolution. Les ouvrages (sauf de niveau recherche<sup>1</sup>) ayant dépassé ce plafond de conservation sont éliminés. Ainsi, les domaines du droit en constante évolution, tels que le droit des sociétés, la procédure pénale, ont un plafond fixé à [Année en cours – 3 ans]. Ce plafond peut également être fixé en fonction d'une modification majeure dans un domaine du droit, par exemple la Loi sur les 35 heures en droit du travail.

### Communication des documents

- Pour les titres disponibles en plusieurs exemplaires, un exemplaire de l'édition la plus récente est exclu du prêt, les autres sont empruntables.
- Les mélanges sont exclus du prêt et réservés à la consultation sur place
- Quelques titres sont limités au « prêt 7 jours ». Cette formule a été retenue pour une meilleure rotation des documents et est appliquée aux ouvrages à très forte demande ou à forte pérennité. Tel est le cas des codes, des mémentos pratiques Francis Lefebvre, de certains manuels.

### Conservation en Magasin

La bibliothèque conserve en magasin :

- 1 exemplaire de chaque édition des principaux codes
- 1 exemplaire de tout ouvrage de niveau recherche non emprunté au cours des trois dernières années
- 1 exemplaire de tout ouvrage rédigé par un enseignant de Paris 12

Le droit européen est un droit « en train de se faire ». Des manuels du début des années 90 ne sont certes plus à jour mais peuvent refléter un intérêt pour l'étude de ce droit et de son évolution en cours. Ainsi, certains titres sont également conservés en magasin.

### Budget

Le budget est réparti par domaine et par niveau intellectuel des documents. La plus grande part du budget revient aux ouvrages de niveau U2.

Les secteurs recevant l'enveloppe budgétaire la plus importante sont :

- le droit civil
- le droit commercial et des affaires
- le droit pénal
- le droit européen et communautaire
- le droit constitutionnel

Ce sont également ces secteurs (excepté le droit pénal) qui reçoivent le budget le plus élevé pour des ouvrages de niveau recherche (U3).

---

*Niveaux intellectuels des documents (rappel) :*

**U1** : Ouvrages de base de la discipline universitaire : Ouvrages qui traitent de la discipline universitaire mais de manière succincte ou synthétique

**U2** : Connaissance assez complète de la discipline universitaire : Ouvrages et manuels complets, traitant de la discipline dans son ensemble, Recueils de jurisprudence

**U3** : Niveau supérieur de la discipline universitaire (recherche et professionnel) : ouvrages sur des aspects plus pointus d'une discipline universitaire nécessitant une bonne connaissance de la discipline

**T** : Textes bruts : textes de lois (codes), textes de traités (Maastricht par exemple)

---

<sup>1</sup> Thèses publiées, mélanges, actes de colloques, ...

## II – Les périodiques

### Politique générale

Les collections de périodiques de la bibliothèque de droit ont pour vocation d'offrir les instruments de travail nécessaires aux étudiants et aux chercheurs en droit français, européen et international et de les tenir informés de l'actualité française et internationale. A ce titre, elles couvrent l'ensemble des différents champs de la discipline juridique, donnent accès aux sources législatives et jurisprudentielles, propose deux titres en sciences politiques (la *Revue politique et parlementaire* et la *Revue française de science politique*) ainsi que, dans un espace presse, des journaux et revues français et étrangers d'information générale.

Le fonds actuel représente **481 titres** papiers dont 270 abonnements en cours et 16 titres étrangers.

La bibliothèque est également riche de **7 bases de données juridiques** françaises dans lesquelles un peu plus de 160 titres de périodiques sont accessibles en texte intégral, mais le support privilégié reste le papier.

Pour sa politique documentaire, la bibliothèque tient compte des enseignements et de la recherche à Paris 12 et des fonds juridiques d'autres bibliothèques d'Ile-de-France, plus particulièrement de la bibliothèque de Cujas.

### Abonnements et désabonnements

Le coût des abonnements étant toujours croissant, la bibliothèque étudie avec scrupule l'équilibre à tenir entre abonnements et désabonnements en tenant compte de l'enveloppe budgétaire à sa disposition, de l'offre éditoriale, de la complémentarité des fonds entre supports (papier et électronique) et des fonds disponibles dans d'autres bibliothèques, notamment celles de la région Ile-de-France.

Ainsi, les nouveaux abonnements contractés portent sur des domaines du droit qui n'étaient pas représentés dans le fonds jusqu'à ce jour ou sur de nouveaux titres incontournables, notamment :

- *Concurrences* et *Revue Lamy de la concurrence* en 2007
- *Actualité juridique famille* en 2006

### Acquisitions rétrospectives

Depuis 2005, la bibliothèque de droit a comme priorité de compléter ses collections déjà existantes afin de disposer de chaque titre dans son intégralité depuis sa création.

Les acquisitions rétrospectives ont donc pour but de résorber les lacunes de nos collections.

Elles portent, dans un ordre de priorité, sur :

1. Les périodiques de droit sur le tronçon de collection que nous avons.
2. Les titres des sciences politiques sur le tronçon de collection que nous avons
3. Les têtes de collection.

### Communication

Le point fort de la bibliothèque de droit de Paris 12 est l'accès aux collections. Un peu plus de 200 titres sont à la libre disposition de l'utilisateur, répartis entre les deux salles de lecture. L'accès indirect concerne essentiellement des collections fragiles ou les numéros de l'année

en cours des titres les plus demandés. De plus, les périodiques sont exclus du prêt, ce qui est un gage de disponibilité permanente.

### Conservation

Bien que la bibliothèque n'ait pas vocation patrimoniale, son fonds reste un fonds de référence. Les titres acquis sont donc conservés dans leur ensemble, sauf si l'obsolescence en justifie l'élimination.

Compte tenu de l'impossibilité actuelle d'être propriétaire de nos archives numériques, les abonnements mixtes papier/électronique ne sauraient justifier l'élimination systématique de la collection papier.

La plupart des titres de droit sont essentiels soit pour leur contenu analytique, leurs références législatives et jurisprudentielles ou pour leur approche doctrinale. Certains titres sont tellement consultés que leur abonnement est pris en deux exemplaires pour garantir leur conservation. C'est ainsi que pour :

1. *Dalloz : le recueil*
2. *La semaine juridique édition générale*
3. *La revue trimestrielle de droit civil*
4. *L'actualité juridique de droit administratif*

un des abonnements est en consultation sur place en salle et le second abonnement est conservé dans les bureaux jusqu'au retour de la reliure.

*La Gazette du Palais* est également très consultée et sa conservation est assurée par un abonnement à 2 types d'éditions différentes : l'édition tri-hebdomadaire est en consultation en salle alors que l'édition bimestrielle (qui est une reprise de la tri-hebdo) est réservée à la reliure.

Dans le cadre d'une conservation pérenne, certains titres sont reliés. D'autres titres dont l'actualité est vite obsolète, (*L'actualité des procédures collectives*, *Le bulletin rapide de droit des affaires*, etc.) sont sortis des collections après dépassement du délai de conservation qui leur est impartit, soit généralement un an.

La presse :

Qu'elle soit généraliste ou spécialisée, la presse n'a pas vocation à être conservée. Tous les titres sont sortis des collections après dépassement des délais de conservation qui leur sont impartis, à savoir 6 mois en général.

## III – La documentation électronique

### Les bases de données juridiques payantes

Depuis quelques années, le SCD s'est doté d'un large panel de bases de données juridiques payantes la plupart en langue française. L'offre éditoriale actuelle est essentiellement liée aux grands éditeurs juridiques, et les bases de données juridiques sont d'abord des bases fondamentalement construites autour de quelques titres-phares de périodiques, même si elles veulent ne pas se limiter à cela et proposent des rubriques complémentaires telles qu'une rubrique « législation » ou « sources officielles » par exemple et mettent également l'accent sur la facilité de navigation et de recherche.

L'objectif est :

- de faciliter les recherches dans des périodiques souvent très complexes d'utilisation
- de pouvoir construire des recherches bibliographiques thématiques transversales

Il n'est pas du tout envisagé de se désabonner de la version papier de tel ou tel titre incontournable (Dalloz, Semaine juridique, Répertoire du notariat Defrénois, ...) lorsque la version électronique existe, notamment pour des raisons de conservation.

En revanche, quand un titre de périodique très peu demandé est contenu dans l'une des bases de données auxquelles la bibliothèque est abonnée, on peut envisager de supprimer l'abonnement papier.

De la même manière qu'il y a peu de monographies ou de périodiques étrangers dans les collections papier, la priorité est donnée aux bases de données françaises. En 2007, la bibliothèque dispose de :

- Doctrinal
- Dalloz et AJDA
- Jurisclasseurs
- Navis des éditions Francis Lefebvre
- Lamyline Reflex
- LegalNews
- Lextenso

En raison de contraintes financières fortes, il n'y a pas d'autres abonnements en prévision pour le moment.

## Les signets

Il s'agit de sites Internet juridiques ou relatifs au droit, gratuits et sélectionnés par la bibliothèque. Depuis mars 2006, les signets de Droit apparaissent dans le catalogue de Paris 12.

Le plan de classement pour le droit est le suivant :

	Institutions, organisations, associations
	Dictionnaires et encyclopédies
	Reuves
<b>Droit public</b>	
<b>Droit privé</b>	
<b>Droit européen</b>	
<b>Droit international et droits étrangers</b>	

Critères de sélection :

- sélectionner avant tout des sites institutionnels, pérennes
- éviter les sites personnels, privés ou associatifs, sauf s'il s'agit vraiment de sites faisant référence (Emmanuel Barthe, Droit.org, Serge Braudo, Lionette Saint-Jacques, ...). Nous estimons, en effet, ne pas avoir les moyens de faire une véritable veille et préférons donc orienter vers les signets de la bibliothèque de Cujas ou de la BnF.
- compléter les domaines pour lesquels nous avons peu de monographies ou de périodiques, quand l'offre éditoriale est très limitée, ou quand le secteur en question est absent des collections ou trop lacunaire (le droit africain par exemple).

Le plan de développement des collections de la bibliothèque de droit s'inscrit dans la politique documentaire du SCD et peut être reconsidéré en fonction de nouveaux besoins ou de modifications d'attributions budgétaires.

# ANNEXE

## Le budget documentation de la bibliothèque de droit

## LIVRES (prévisions sur une année)

Segment	U1	U2	U3	T	Total
Droit civil	1 730 €	5 490 €	1 580 €	980 €	9 780 €
Droit commercial et des affaires	490 €	4 900 €	930 €	1 730 €	8 050 €
Droit pénal et criminel	425 €	3 150 €	280 €	1 100 €	4 955 €
Droit européen et communautaire	450 €	2 180 €	790 €	1 030 €	4 450 €
Droit constitutionnel et institutions publiques	1 020 €	2 100 €	800 €	280 €	4 200 €
Droit administratif	560 €	2 510 €	230 €	730 €	4 030 €
Droit privé et procédure civile	450 €	1 550 €	390 €	720 €	3 110 €
Finances publiques, droit fiscal	260 €	1 320 €	440 €	620 €	2 640 €
Droit médical et sécurité sociale	240 €	890 €	300 €	940 €	2 370 €
Droit international	510 €	1 210 €	280 €	240 €	2 240 €
Droit de la propriété intellectuelle	220 €	1 020 €	400 €	300 €	1 940 €
Droit du travail	320 €	710 €	170 €	700 €	1 900 €
Droit, généralités	730 €	500 €	250 €	0 €	1 480 €
Histoire du droit et des institutions	200 €	540 €	170 €	50 €	960 €
Droit des Assurances et droit des transports	55 €	320 €	0 €	570 €	945 €
Droit de l'urbanisme et de la construction	100 €	300 €	100 €	410 €	910 €
Introduction au droit	300 €	480 €	0 €	0 €	780 €
Droit économique	70 €	320 €	140 €	0 €	530 €
Droit comparé et droits étrangers	70 €	250 €	170 €	0 €	490 €
Philosophie et sociologie du droit	50 €	210 €	220 €	0 €	480 €
Droit de l'environnement	30 €	250 €	60 €	110 €	450 €
Droit public (généralités)	60 €	200 €	170 €	0 €	430 €
Droit social et professionnel	40 €	250 €	60 €	50 €	400 €

**8 380 €   30 650 €   7 930 €   10 560 €   57 520 €**

Prix moyen d'un ouvrage	U1	U2	U3	T
	17 €	32 €	56 €	55 €

Acquisitions de monographies (2006)		
	<i>Nombre de titres</i>	<i>Nombre d'exemplaires</i>
U1	273	681
U2	379	856
U3	174	197
T	62	184
<b>Total</b>	<b>943</b>	<b>2007</b>

## PERIODIQUES

Segment	
Droit commercial et des affaires	15 512 €
Droit civil	6 357 €
Droit privé	4 028 €
Droit fiscal et finances publiques	3 911 €
Droit administratif	3 833 €
Droit généralités	3 567 €
Droit international	3 273 €
Droit des assurances & transport	3 268 €
Droit européen et communautaire	3 208 €
Droit social et professionnel	3 143 €
Droit de la santé	2 826 €
Droit constitutionnel	2 796 €
Droit pénal	2 493 €
Droit de la propriété	2 437 €
Droit du travail	1 836 €
Droit de l'urbanisme	1 645 €
Droit économique	836 €
Droit public	805 €
Sécurité sociale	797 €
Droit comparé	687 €
Droit de l'environnement	623 €
Cour et conseils	584 €
Histoire du droit	188 €
Philo & socio du droit	179 €
Droit économique international	117 €
Statistiques	114 €

69 063 €

2007 : 4 nouveaux titres en abonnement

---

**Budget documentation électronique** : 32.600 €, dont 21% à la charge de la bibliothèque de droit et 79% à la charge de la Direction du SCD